

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second projet de résolution de PPCMOI 2022-0711-368 adopté le 7 novembre 2022

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 novembre 2022, le conseil a adopté, sans modifications, le second projet de résolution pour le PPCMOI 2022-0711-368 ;
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

1. La construction d'un immeuble de 14 logements au lieu de 3 logements comme indiqué dans la grille d'usage de la zone Cb-5 du règlement de zonage 99-044 ;
2. Marge avant de 2,6 mètres au lieu de 6 mètres pour les usages autorisés en court avant comme indiqué dans le règlement de zonage 99-044 article 4.10.1 ;
3. 28 cases de stationnements, mais trois seront pour les visiteurs. Alors 25 cases de stationnement pour les logements au lieu de 28 cases de stationnements comme indiquer dans le règlement de zonage article 9.7.3.1.

Peut provenir des zones visées et contigües suivantes :

ZONES VISÉES

Cb-5

ZONE CONTIGUES

Rb-4; Cb-3; Cb-1; A-17



Donné à Crabtree, ce 8 novembre 2022

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

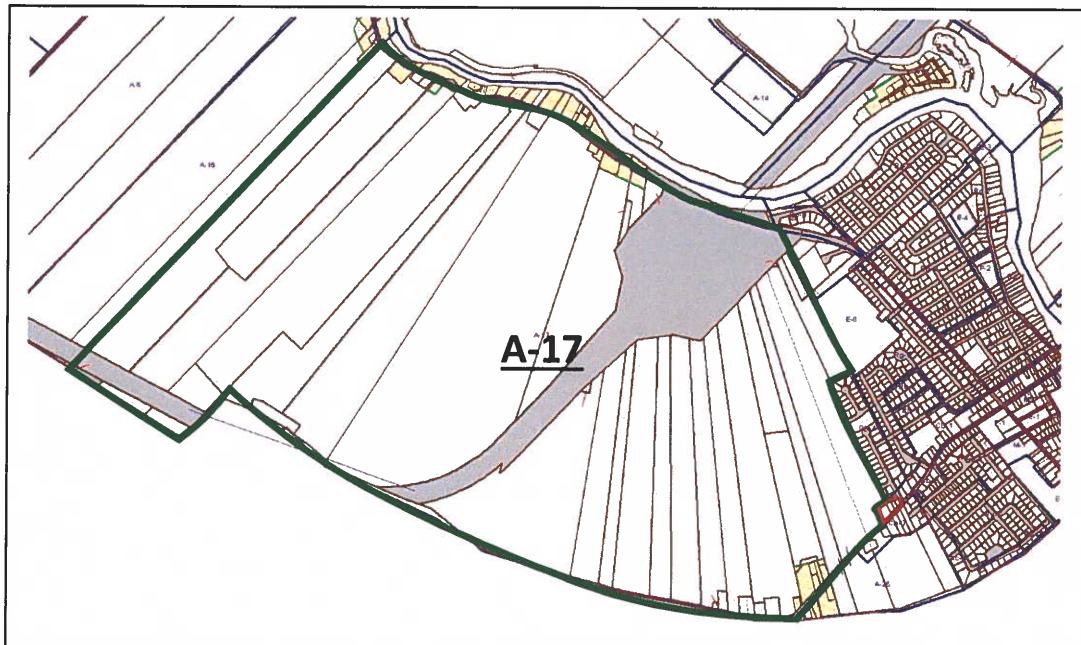
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 novembre 2022 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2022.



AVIS PUBLIC



3. Pour être valide, toute demande doit :
 - a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient
 - b) Être reçue au bureau de la municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le 16 novembre 2022 ;
 - c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité située au 111, 4e Avenue Crabtree en s'adressant au secrétaire-trésorier aux heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de résolution de PPCMOI 2022-0711-368 peut être consulté au bureau de la municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h.
7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Donné à Crabtree, ce 8 novembre 2022

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 novembre 2022 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2022.

